



Cesson-Sévigné, le 24 juin 2022

Monsieur le Préfet,

Préfecture de Bretagne

3 rue Martenot – 35 000 Rennes

Monsieur le Directeur,

DRAAF Bretagne

15 Avenue de Cucillé – 35 047 Rennes Cedex 9

Objet : Déploiement des mesures agrienvironnementales en 2023 – CRAEC du 6 juillet 2022

Suivi du courrier : Dominique Macé / 07,54,39,32,05 – dominique.mace@civam.org

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur,

La France est le premier pays bénéficiaire de la PAC avec 9 milliards €/an, ce qui lui donne à la fois des moyens mais aussi des objectifs à atteindre. Hors, la Commission européenne a d'ores et déjà alerté la France sur le manque d'ambition environnementale du projet de PSN. Cela fait écho en Bretagne aux enjeux environnementaux très prégnants sur la qualité de l'eau, des sols, de l'air, de la biodiversité pour lesquels plusieurs rapports ou décisions de justice imposent de nouvelles ambitions environnementales.

Dans le cadre de la nouvelle programmation MAEC 2023 - 2027, nous voulons retenir deux objectifs très clairs qui ont été mis en avant pour accompagner la transition agro-écologique d'ici 2030 : la réduction de 50 % de l'utilisation des pesticides d'une part, et l'augmentation des surfaces bio à hauteur de 25 % (18 % en 2027). Dans la perspective de la prochaine réunion de la Commission Régionale Agro-Ecologique et Climatique le 6 juillet prochain, nos organisations vous interpellent sur les ambitions qui seront retenues.

La Bretagne est la première région agricole et d'élevage de France. Elle est aussi celle qui a eu le plus grand succès auprès des MAEC Système (approche globale de la ferme) lors de la programmation 2015-2020. L'analyse des pratiques des 2 500 signataires de la MAEC herbagère (MAEC SPE) en témoigne : une augmentation des surfaces en prairies de 6 000 ha et une réduction des surfaces maïs au-delà des obligations du cahier des charges. Pour en arriver là, les 6 mesures SPE-SPM étaient ouvertes à tout le territoire, socle de la dynamique collective impliquant les agriculteurs et agricultrices mais aussi les associations de développement ainsi que les structures économiques.

C'est fort de cette dynamique et des demandes d'engagement des fermes que collectivement nous avons réussi à faire progresser la maquette financière MAEC et aides bio de 182 à 250 millions € sur la période 2015 – 2020.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas accepter d'entendre que la MAEC herbivore de la nouvelle programmation ne soit pas ouverte sur tout le territoire, dans son intégrité, cad avec l'ensemble des niveaux d'accès permettant une démarche de progression. D'autant plus que nous voyons déjà des effets sur le paysage d'une communication délétère de certaines structures économiques incitant au labourage des prairies de plus de 5 ans pour de mauvaises raisons administratives ainsi que d'une augmentation des surfaces en céréales en 2022 pour une certaine souveraineté alimentaire "quoi qu'il en coûte"! Pour cette dernière, des financements exceptionnels ont été trouvés pour faire face à l'augmentation des charges pour les systèmes les moins économes en intrants, les moins autonomes et les moins résilients.

Si les 3 niveaux du cahier des charges herbivores ne sont pas ouverts sur toute la Bretagne, cela signifie de votre part un net recul sur l'accompagnement des élevages qui sont en questionnement sur la transition agro-écologique et un net recul du nombre de fermes signataires de MAEC herbagères. Car pour eux, la marche sera trop haute pour atteindre le niveau intermédiaire ou supérieur suivant où ils se trouvent géographiquement. Pour rappel, le durcissement des conditions d'accès au cahier des charges est notable puisque nous avons travaillé collectivement en Groupe Technique MAEC depuis janvier sur une proposition de passer d'un engagement de 28 % de maïs dans la Surface Fourragère Principale (SFP) qui existait dans la précédente programmation à une limitation abaissée à 20 % de maïs dans la SFP quand la moyenne régionale est proche de 35 %. Cette limitation de la part de maïs dans l'alimentation des ruminants est exigeante et nécessite une reconception du système et des pratiques de la ferme. Nous demandons un accès au cahier des charges sur tout le territoire à ce niveau de 20 % car renvoyer les agriculteurs et les agricultrices développant des pratiques conventionnelles vers les engagements supérieurs à 15 % ou 10 % de maïs dans la SFP est déraisonnable. Ils pourraient préférer continuer à faire ce qu'ils savent faire et choisir de cultiver des cultures annuelles pour alimenter un méthaniseur !

Concernant les MAEC Eau, elles ciblent majoritairement la réduction de l'utilisation des phytos. Comme indiqué en introduction, c'est un objectif que nous partageons et dont les travaux issus des programmes ECOPHYTO nous disent que la réduction de 50 % de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) passe non pas par une optimisation des épandages mais par un travail de reconception du système et des pratiques : allongement des rotations, diversification des cultures, lien au sol et création de valeur ajoutée. C'est d'ailleurs une démarche très positive qui amène à reconsidérer le sens du métier. Nos réseaux sont pleinement impliqués dans ces démarches qui s'appuient sur les savoirs-faire des collectifs d'agriculteurs et agricultrices : Groupes Fermes DEPHY, Ecophyto 30 000, GIEE, AEP...

Aujourd'hui, nous demandons un choix très clair dans le menu des cahiers des charges des MAEC Eau : Les cahiers des charges ne sont pas équivalents. Nous demandons de ne pas ouvrir le cahier des charges MAEC Herbicides qui travaille uniquement sur le volet Herbicide mais d'ouvrir la MAEC Pesticides qui s'appuie sur la réduction des Herbicides (qualité de l'eau) et des Fongicides (qualité de l'air et de la biodiversité) et qui repose sur une approche plus globale de la ferme. De même pour la MAEC Couverture – Herbicides qui doit laisser sa place à la mesure Couverture – Pesticides.

Le travail sur la ressource budgétaire n'est pas abouti. Comme cela a été le cas lors de la précédente programmation, nous pensons que c'est le besoin qui fait évoluer les ressources initiales. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une prudence budgétaire !

Nous savons depuis peu que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est prête à participer financièrement au-delà de ce qu'elle a mis dans l'ancienne programmation. Il est aussi question d'un reliquat sur le Fonds de relance pour la Bretagne de 14 millions € (à confirmer) qui pourrait être réaffecté en 2023 sur les MAEC par le Conseil régional, qui en a fait la demande au Ministère de l'agriculture.

De ce fait, nous attendons un message fort de la DRAAF et de la Région sur les financements de cette nouvelle programmation par une ouverture des mesures citées dans ce courrier sur tout le territoire breton, au moins les premières années. C'est un signal nécessaire aux porteurs de PAEC et aux fermes bretonnes pour ne pas être en recul de la précédente programmation.

Les consommateur.rices et citoyen.nes, et les paysan.nes sont prêts à faire mieux pour répondre aux défis d'une agriculture plus durable, à vous de les accompagner dans cette transition par des choix ambitieux pour la Bretagne lors de la CRAEC du 6 juillet qui engage la programmation MAEC 2023 – 2027.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur, vous aurez compris que nous mettons beaucoup d'enjeux dans cette nouvelle programmation et sur le rôle moteur que porte les services de l'État en région. Nous, collectif d'associations et de syndicats, souhaiterions pouvoir échanger directement avec vous lors d'un rendez-vous avant le 6 juillet.

Veuillez recevoir Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

CIVAM Bretagne / Fabrice Charles - coprésident – 06,07,60,98,42

Confédération Paysanne Bretagne / Jean-Marc Thomas – porte parole – 06,77,86,36,96

Fédération des Races de Bretagne / Les coprésident.e Hélène Souffran – 06,50,18,44,23 et Denis Rouillé – 06,40,41,22,88

Réseau Cohérence / Marc Pouvreau – coprésident – 06,08,05,85,87

Eau et Rivières de Bretagne / Jean Peuzin – vice-président – 06,47,21,38,50 -

Bretagne Vivante / Gwenola Kervingant – présidente